

Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA

Afin de préparer le débat public sur le projet LGV PACA en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), en charge de son organisation, sollicite vos propositions. Nous vous remercions de retourner ce document, sous format électronique de préférence avant le 6 septembre 2004.

Organisme : Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Nom et prénom du représentant : Monsieur Christophe MASSE

Fonctions : Député des Bouches-du-Rhône,
Vice-Président du Conseil Général,
Délégué au développement économique et à
l'aménagement du territoire.

Coordonnées :
Hôtel du Département
52, av. de Saint Just
13256 Marseille cedex 20
tél. : 04 91 21 12 77
fax : 04 91 21 12 96

Quelles sont les problématiques à débattre sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet LGV PACA ?

Comme le rappelle le projet de directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône (DTA) élaboré par l'Etat, il est de toute première importance d'améliorer « l'accessibilité des grands pôles économiques et urbains du département et plus généralement du Grand Sud aux grands courants d'échange Est-Ouest au sein de l'arc méditerranéen (de la Catalogne à la Ligurie) ». La DTA précise « Le Grand Sud est riche d'aires métropolitaines dynamiques. Renforcer la place de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des arcs méditerranéen et latin passe par un accroissement des échanges et des complémentarités entre celles-ci et une offre diversifiée de mode de déplacement et de circulation entre ces pôles. » Après avoir souligné l'impossibilité d'effectuer aujourd'hui l'aller-retour en train entre Marseille et Nice ou Marseille et Montpellier en une demi-journée, la DTA conclut que « la création d'un vrai maillage des principales métropoles de l'arc méditerranéen ne sera possible que par la réalisation de la ligne TGV de la Côte d'Azur. »

C'est effectivement dans cette perspective et dans sa dimension européenne (Barcelone-Marseille-Nice-Milan) que doit être regardée la réalisation de la ligne TGV PACA. Une telle infrastructure fortement structurante pour le développement régional peut, en effet, constituer un atout majeur ou un handicap rédhibitoire selon que son tracé intégrera ou marginalisera les territoires traversés.

Appliqués au territoire des Bouches-du-Rhône ces objectifs ont trois implications principales :

- le tracé retenu devra impérativement permettre la création d'une gare dans l'agglomération marseillaise située de telle sorte que sa desserte et son interconnexion à la gare Saint-Charles (si elle en diffère) et donc au TGV Méditerranée puissent être assurées par un TCSP efficace et rapide (de type urbain : métro, tramway...);
- l'aéroport de Marseille-Provence n'est pas aujourd'hui desservi par la ligne TGV Méditerranée ce qui est fortement préjudiciable. Le Conseil général a demandé que soit étudié la possibilité, à terme, d'une interconnexion LGV-voie PLM afin de réduire ce handicap. Le tracé de la LGV PACA ne devra pas rendre plus difficile cette interconnexion avec l'aéroport et permettre des liaisons efficaces entre aéroports régionaux ;
- la création de la LGV PACA devra permettre de développer le transport de marchandises et les liaisons inter-cités de Montpellier à Nice.

Enfin, il va sans dire que le tracé retenu devra être acceptable tant du point de vue social qu'environnemental.

Que doit contenir le dossier d'information du public soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?

Le dossier doit notamment comprendre :

- l'ensemble des tracés étudiés présentés à une échelle suffisante et sur des fonds de carte assez précis pour permettre leur lecture par un large public. Des cartes en relief peuvent à cet égard être utiles. Il reste que l'expérience prouve que plans et même maquettes sont difficilement interprétables par les non initiés.
- Pour chaque tracé : les temps de parcours entre l'ensemble des destinations du littoral méditerranéen (y compris Barcelone et Gênes) et entre elles et Paris.
- Pour chaque tracé : les populations desservies par les gares créées, en explicitant les critères retenus (ex. : par TCSP, en moins de 30 mn, ...)
- Pour chaque tracé : les services envisagés, notamment nombre de trains pour chaque destination et les opportunités offertes pour les liaisons inter-cités et le développement du trafic de marchandises.

Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leur mode de diffusion ?

Sans avis.

Quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? où doivent se dérouler les réunions publiques ?

Sans avis.

Quels besoins avez-vous en information, études, outils de communication de proximité ?

Aucun.